

**Pétition de soutien en faveur de  
trois familles requérantes d'asile déboutées menacées d'expulsion,  
Mesdames et Messieurs Mazreku, Gashi et Vejapi ainsi que leur enfants**

*La pétition est adressée au Grand Conseil vaudois*

Dans le courant du mois d'août 2005, trois pères de famille, MM. Mazreku, Gashi et Vejapi ont été arrêtés et placés en détention administrative à la prison de Frambois (Genève) en vue de leur expulsion du territoire helvétique. Nous les épouses, nous dénonçons ces séparations qui sont dramatiques et traumatisantes pour l'ensemble des membres de notre famille.

- M. Mazreku a été arrêté à la sortie du Service de la Population de Lausanne alors qu'il venait d'obtenir une prolongation de son permis de séjour jusqu'à la fin du mois d'août. Il est gravement malade. Malgré sa vulnérabilité, il a été menotté puis transféré à Frambois en vue de son expulsion. La famille Mazreku, originaire du Kosovo, compte deux enfants, dont un adolescent.

- M. Vejapi a été arrêté à 7h00 du matin devant son domicile. Il a été menotté et amené à Frambois. La famille Vejapi est originaire du Kosovo, elle fait partie d'une minorité ethnique et compte trois enfants scolarisés.

*A cause du manque de place dans la prison de Frambois, Messieurs Mazreku et Vejapi seront transférés à Bâle, puis re-transférés à Genève. Ces transferts ont duré à chaque reprise plus de dix heures. Ils n'ont pas reçu de nourriture et tout juste de l'eau après avoir insisté.*

- M. Gashi a été arrêté à 7h00 du matin alors qu'il se rendait à son travail. Il possédait toujours une autorisation de travailler. Menotté, il est transféré à Frambois en vue de son expulsion. La famille Gashi est originaire du Kosovo et compte deux enfants en bas âge, dont l'un d'eux est handicapé et ne peut recevoir des soins adaptés dans son pays d'origine.

Nous, les mères de famille, nous nous sommes vues contraintes, après les arrestations de nos maris, de nous mettre à l'abri avec nos enfants dans un refuge. Nous avons dû quitter nos logements dans la précipitation et dans l'angoisse d'être arrêtées. Nous avons passé des semaines entières avec nos enfants dans l'inquiétude la plus totale quant à notre situation. Aujourd'hui et après d'intenables semaines d'attente, les plans de vols nous concernant ont momentanément été levés et nos maris ont été libérés de prison. Cependant, nous restons encore dans une incertitude et une crainte insupportable face aux décisions des autorités suisses. Nos enfants sont très éprouvés par la situation et en subissent les conséquences de plein fouet, notamment du point de vue de leur développement.

Pourtant, la Convention des droits de l'enfant (CDE) ratifiée par la Suisse en 1997 précise : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »<sup>1</sup> « L'Etat doit garantir les droits convenus dans la Convention à tout enfant se trouvant sur son territoire, et cela sans discrimination<sup>2</sup> .

C'est donc au nom du respect et de la reconnaissance du droit des enfants et de l'unité familiale que nous dénonçons ces actes indignes.

**En vertu de ces situations, les signataires demandent instamment au Grand Conseil du Canton de Vaud que la situation de ces trois familles soit régularisée afin que ces dernières retrouvent un minimum de dignité et de sérénité.**

Nom, prénom	Adresse	Signature

Prière de renvoyer cette liste au plus vite à : Coordination Asile Lausanne, Case postale 5744, 1002 Lausanne

<sup>1</sup> CDE, art.3, al.1 et CDE, art.2